

La Lettre des Naturalistes

Décembre 2017 - N° 126



Association affiliée à :



RECYCLONS-NOUS !

En lien avec la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, Mayotte Nature Environnement vous invite à venir participer au Forum "Recyclons-nous", au cours duquel aura également lieu le concours de ramassage de canettes "Bassy Canette" :

Samedi 9 décembre, de 8h à 16h, Place de la République à Mamoudzou

 **Contact : 0639 616 888**

FORUM RECYCLONS-NOUS

GRATUIT

15h :
REMISE DE RECOMPENSES

14h :
PIECE DE THEATRE

8h - 12h :
CONCOURS BASSY CANETTE
Inscription obligatoire : 0639 616 888

8h - 16h :
JEUX & ANIMATIONS

SAMEDI 9 DECEMBRE
8H-16H
PLACE DE LA REPUBLIQUE



En lien avec la semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), Mayotte Nature Environnement (MNE) organise la deuxième édition du Forum "Recyclons-nous" à Mayotte. Cet événement est l'occasion de sensibiliser la population à l'importance du tri, et pointer du doigt le fléau des canettes qui polluent l'île et son lagon.

Le forum aura lieu Place de la République à Mamoudzou, samedi 9 décembre. Au cours de la matinée aura lieu le concours de ramassage de canettes "Bassy Canette" sur la commune de Mamoudzou (Mamoudzou-Kawéni-Cavani). L'équipe gagnante sera annoncée et récompensée à 15h Place de la République.

Des stands d'animations sur la thématique des déchets seront aussi proposés sur la place tout au long de la journée, avec notamment la présence des Naturalistes. Une pièce de théâtre sera jouée à 14h.

Pour plus d'informations sur l'événement, contactez Mayotte Nature Environnement au 0639.61.68.88

Pour vous inscrire au concours de ramassage "Bassy Canette", envoyez un mail à : communication.mne@gmail.com

Bilan du projet de lutte contre l'érosion des sols (LESELAM)

Le projet de Lutte contre l'Erosion des Sols et l'Envasement du Lagon à Mayotte s'est clôturé les 15 et 16 novembre derniers. Un séminaire de clôture de projet s'est tenu le 15 novembre à l'Hémicycle du Conseil Départemental en présence de tous les partenaires de projet afin d'exposer le bilan des actions menées de 2015 à 2017. S'en est suivi une visite de terrain le 16 novembre afin de présenter l'Observatoire de l'érosion mis en place sur la bassin versant de Dzoumogné.



A Mayotte, l'impact des pluies tropicales et la forte pression anthropique dans tous les milieux entraînent une forte érosion des sols. L'extension plus ou moins contrôlée de l'urbanisation, la déforestation, les terres mises à nu pour de nouvelles cultures (brûlis), les plantations inadaptées sur sols en forte pente accélèrent le phénomène d'érosion des sols, et mettent en danger la bonne santé du lagon, ainsi que l'agriculture. C'est dans ce contexte que le projet européen LESELAM est né. En deux ans (2015-2017), il devait répondre à trois objectifs: mesurer la quantité de sédiments qui part dans le lagon, mettre en place des techniques de lutte contre l'érosion et sensibiliser les différents acteurs au phénomène.

Les cinq partenaires du projet (BRGM, CIRAD, IRSTEA, CAPAM et Naturalistes de Mayotte) ont ainsi pu présenter les résultats des actions menées aux différentes parties prenantes (partenaires financiers, institutionnels, agriculteurs, etc.) au cours du séminaire de clôture qui a eu lieu le 15 novembre dernier.

Concernant la quantification de l'érosion, il est à relever qu'au cours des deux années de suivi, les volumes de terre érodée sur le bassin versant de Mtsamboro (bassin versant urbanisé) sont incontestablement plus élevés que sur le bassin versant de Dzoumogné (bassin versant agricole). Cela pose des questions en termes de priorisation des actions de lutte à mener : doit-on se focaliser sur des mesures de remédiation en milieu urbain, sachant que le milieu agricole n'est pas épargné et que les techniques agricoles aujourd'hui utilisées à Mayotte sont certainement vouées à s'intensifier dans les prochaines années ?

Les résultats ont également bien confirmé que ruissellement et érosion sont étroitement dépendants de la distribution des pluies. Cela en vient également à s'interroger sur l'importance des phénomènes d'érosion en période d'événements extrêmes, compte tenu du fait que les mesures réalisées au cours du projet ont été faites lors de saisons des pluies à faible pluviométrie.

La sensibilisation des acteurs et la mise en place de mesures de remédiation concrètes ont aussi fait partie des actions mises en place dans le cadre du projet. Un jardin modèle en milieu urbain a par exemple été créé chez une habitante volontaire du village de Mtsamboro. Des ateliers de sensibilisation en milieu agricole et urbain, des animations scolaires et des événements et supports de sensibilisation grand public (conférences, vidéos, etc.) ont également été mis en place. La question de l'appropriation des bonnes pratiques par tous reste cependant un enjeu majeur, les efforts à fournir en la matière restant très importants en vue de venir à bout de ce phénomène dévastateur qu'est l'érosion des sols pour Mayotte.

Pour en savoir plus, l'ensemble des présentations faites au cours du séminaire sont téléchargeables sur le site internet du projet : <https://www.leselam.com/suivi-des-activites-1>. La vidéo de synthèse LESELAM est également visualisable ici : <https://www.leselam.com/videos>

Un projet LESELAM 2 est actuellement en cours de montage afin de faire en sorte que tous les efforts réalisés puissent se poursuivre, pour faire en sorte que Mayotte reste encore "l'île au lagon" pendant de nombreuses années.

Interdiction des coupes d'arbres à Mamoudzou

Un arrêté concernant l'interdiction de la coupe d'arbres sur l'ensemble du territoire de la commune de Mamoudzou est sorti en octobre dernier (arrêté n°17-001). Une décision remarquable de la Mairie de Mamoudzou qui mérite d'être félicitée.

Les coupes d'arbres modifient l'identité paysagère, portent atteinte aux ressources naturelles et détruisent le patrimoine historique et identitaire de l'île (dont les arbres font partie). Face à ce constat, la mairie de Mamoudzou a décidé de réglementer l'abattage d'arbres situé sur tout le territoire communal. Aussi, seuls les arbres malades, dangereux ou gênants pour la construction pourront-ils être abattus après en avoir fait la demande et avoir reçu l'autorisation expresse de la mairie.

Une décision remarquable de la mairie, dont les Naturalistes espèrent qu'elle sera prise en exemple par d'autres communes du territoire rapidement.

Surveillance sanitaire des tomates

A la différence de ce qui se passe en métropole, l'agriculture mahoraise fait peu appel aux intrants chimiques (engrais, pesticides)... sauf pour les cultures maraichères (tomates, salades, concombres). Et dans ce domaine le meilleur côtoie le pire : certains agriculteurs font un usage conforme de ces produits en respectant les normes d'utilisation (dosage, période d'application), d'autres utilisent des quantités largement supérieures à celles autorisées ou utilisent même des produits interdits à la commercialisation et entrent clandestinement à Mayotte (généralement en provenance de Madagascar).

Il y a quelques mois la DAAF (direction de l'agriculture) s'inquiétait déjà de l'utilisation excessive de produits phytosanitaires dans le maraichage : elle avait notamment relevé sur des tomates des taux de pesticides 30 fois supérieurs au maximum autorisé ! La préfecture vient de prendre la décision de mettre sous surveillance la commercialisation des tomates pour une période de 5 mois. Vendeurs et producteurs seront contrôlés et en cas d'infraction la production sera saisie et détruite.

Il ne faut pas pour autant tomber dans la psychose et cesser d'acheter des fruits et légumes. Seule la production maraichère est sous contrôle et plus spécialement la production informelle et illégale ainsi que les marchands de bord de route. Les ventes de tomates dans les grandes surfaces ou au marché de Coconi, dont la provenance de production est facile à tracer, ne tombent pas sous le coup de cette décision préfectorale.

Cette actualité relance la question de la labellisation des produits agricoles. Il faut que le consommateur puisse avoir des garanties sur la qualité des produits maraichers : au mieux un label bio garantissant la non-utilisation d'intrants chimiques, ou au moins une garantie de conformité avec la réglementation sur les produits phytosanitaires. C'est un problème de salubrité publique.

Le Baromètre des déchets© fête ses 5 ans

Pour préparer la 5ème édition du Baromètre des déchets© et dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le cabinet de conseil en développement durable Insidens a organisé 3 tables rondes ouvertes à tous (Tsingoni, Bandréle et Petite Terre) pour échanger sur la propreté de l'île, la gestion et le traitement des déchets, l'environnement et le développement durable.

Le Baromètre des déchets© permet de mesurer l'évolution des perceptions des habitants de Mayotte et fournit un outil de réflexion aux acteurs du secteur des déchets (collectivités locales, administrations de l'Etat, entreprises privées). En 2016, cette enquête a montré que 73% des habitants de Mayotte considéraient que l'espace public était insuffisamment entretenu, et ces derniers sont de moins en moins nombreux à estimer que la gestion des déchets est en train de changer. Ce résultat témoigne d'un phénomène de lassitude, de mauvaise augure pour aller vers une nécessaire amélioration des pratiques de tri des déchets notamment... L'enquête de 2017 est donc attendue afin de voir si ces résultats seront confirmés cette année.

Association



Un café Naturalistes à succès !

Plus de 60 personnes ont assisté au dernier café Naturalistes sur le risque cyclonique à Mayotte animé par Monsieur Bertrand Laviec, délégué départemental de Météo France.

Le prochain Café Naturalistes est prévu le 26 janvier à 18h. Il traitera de **la ressource en eau** et sera animé par Monsieur **Frédéric Tronel**, directeur du BRGM Mayotte.

Devenez bénévoles

Réunion des bénévoles ouverte à tous

Vous êtes adhérent de l'association, vous estimez qu'il faut soutenir l'association dans ses actions en faveur de l'environnement et du patrimoine, rejoignez les autres bénévoles de l'association. Participez à la :

Réunion des bénévoles des Naturalistes
Dimanche 10 décembre à 9h, au local des Naturalistes

Espace Info Energie



Projet Eco-école & Journée du Climat

L'Espace Info Energie de Mayotte, en partenariat avec EDM, l'ADEME et la DEAL, développe le programme Eco-Ecole à Mayotte. Débuté à la rentrée scolaire 2017 avec l'école primaire Majicavo-Koropa 1, ce projet a pour objectif de se dupliquer sur tout le territoire.

Le programme Eco-Ecole a pour objectif d'aider les élèves à mieux comprendre le monde qui les entoure et acquérir les compétences pour y participer et s'y épanouir grâce à la mise en place de projets thématiques (alimentation, eau, climat, biodiversité, déchets, etc.).

Né au Danemark en 1994, le programme Eco-Ecole s'est développé en France à partir de 2005. Aujourd'hui, on compte 2200 Eco-Ecole en France, 50000 dans le monde et 16 millions d'élèves engagés. Toutes les informations sur le programme sont consultables sur le site internet www.eco-ecole.org.

A Mayotte, un projet Eco-Ecole a été lancé cette année avec l'école primaire Majicavo-Koropa 1. L'Espace Info Energie de Mayotte en assure l'accompagnement grâce à la mise en place d'animations sur le thème de l'énergie pour 8 classes de CE2 et CM1 sur toute la durée de l'année scolaire 2017-2018. L'objectif est d'obtenir la labellisation Eco-Ecole à la fin de l'année.

En plus des interventions suivies tout au long de l'année, un événement phare au sein de l'école aura lieu vendredi 8 décembre 2017 à l'occasion de la Journée Mondiale du Climat. Au cours de cette journée, tous les élèves seront sensibilisés à différentes thématiques sur le changement climatique.

RNN îlot M'Bouzi



Job à pourvoir !

La Réserve Naturelle Nationale de l'îlot M'Bouzi a besoin d'un nouveau conservateur pour assurer sa gestion et protection. Les détails de l'offre sont consultables [ici](#).

Si votre profil correspond, vous pouvez envoyer votre candidature par mail à contact@naturmay.org avant le 10 décembre 2017.

Pôle animation

Le prix du Fonds MAIF pour l'Education décerné aux Naturalistes

Mercredi 22 novembre a eu lieu sur le site de Petit Moya à Pamandzi la cérémonie de récompense des FONDS MAIF pour l'éducation. Avec le projet des aires marines éducatives, l'association des Naturalistes de Mayotte était le lauréat académique de cette année 2017.

Le Fonds MAIF pour l'Education (FME) lance chaque année un appel à projets dont l'objectif est de récompenser des initiatives innovantes et originales favorisant l'accès à l'éducation et le partage des connaissances.

Cette année, le prix du Fonds MAIF pour l'éducation a été remis par Mme Claudine Donz (représentante du FME) à l'association des Naturalistes, Environnement et Patrimoine de Mayotte, lors de la cérémonie de récompense qui a eu lieu mercredi 22 novembre 2017 sur le site de Petit Moya à Pamandzi.

Ce prix récompense le projet d'Aire Marine Educative (AME) mis en place à Mayotte par l'association des Naturalistes, en partenariat avec l'Agence Française de la Biodiversité, le Parc Naturel Marin de Mayotte, le Vice-Rectorat et la Mairie de Pamandzi. Ce projet a permis aux élèves de la classe de CM1 de l'école de Pamandzi 2 de gérer de manière participative la plage de Petit Moya durant l'année scolaire 2016/2017 afin de mieux connaître et protéger le milieu marin. L'AME de la plage de Petit Moya a été labellisée officiellement le 8 juillet dernier avec la mairie de Pamandzi.

Tous les partenaires du projet de l'AME de Petit Moya ont répondu présents lors de la cérémonie de récompense de ce mercredi. Mr. Mahamoud Yahaya (élu en charge de l'environnement, de l'aménagement paysager et l'entretien des espaces verts à la mairie de Pamandzi), Mme Caroline Ballerini (adjoite à la directrice déléguée du Parc Naturel Marin de Mayotte), Mr Dominique Haim (IENA Vice-rectorat de Mayotte), Mme Zaina Assani (directrice de l'école Pamandzi 2), Mme Virginie Thibaut Franck (enseignante Pamandzi 2), Mme Eve Denéchère (responsable du pôle animation des Naturalistes de Mayotte) et tous les anciens élèves de CM1 de la classe de Pamandzi 2 ont ainsi pu, de par leur présence à cette cérémonie, faire honneur à la réussite de ce projet et encourager sa réplication sur l'ensemble du territoire de Mayotte.



Calendrier des sorties Naturalistes - Décembre 2017 -



Les sorties marquées de ces symboles nécessitent un **prépaiement obligatoire**.

<p>Mercredi 29 novembre</p> <p>Maison du gouverneur</p> <p>RAPPEL</p> <p>Gérard et Lydie: gerard.naturalistes@gmail.com</p>	<p>Samedi 2 décembre</p> <p>Etape 7 du GR Tour de Mayotte: Tsararano - Mamoudzou</p> <p>RAPPEL</p> <p>Frédéric: moncomble.frederick@gmail.com</p>	<p>Dimanche 3 décembre</p> <p>Saziley par les crêtes - sentiers des baobabs</p> <p>Cathy et Jean-Christophe: jeanchristophebertau@yahoo.fr</p>
<p>Mardi 5 décembre</p> <p>Ilot aviateur</p> <p>RAPPEL</p> <p>Odile: ofrandos@gmail.com</p>	<p>Mardi 5 décembre</p> <p>Piscines de Papani</p> <p>Michel: administratif@naturmay.org</p>	<p>Dimanche 10 décembre</p> <p>Randonnée et marché paysan d'Acoua</p> <p>Agnès: senga38@gmail.com</p>
<p>Dimanche 10 décembre</p> <p>Crêtes de Chiconi</p> <p>Dominique et Marie-Claire: didelot.dominique@orange.fr</p>	<p>Mercredi 13 décembre</p> <p>Iloni et la cascade d'Hajangua</p> <p>Gérard et Lydie: gerard.naturalistes@gmail.com</p>	
<p>Samedi 16 décembre (matin)</p>  <p>PMT de la passe en S aux piscines de Saziley</p> <p>Odile: secretariat@naturmay.org</p>	<p>Samedi 16 décembre (après-midi)</p> <p>Lac Dziani au coucher du soleil</p> <p>Odile: ofrandos@gmail.com</p>	<p>Samedi 16 décembre</p> <p>Sentier des porteurs</p> <p>Brigitte: brijoumiko@hotmail.fr</p>

Samedi 16 décembre

(après-midi)

La mosquée et la baie de Tsingoni

Michel: administratif@naturmay.org



Dimanche 17 décembre

Mtsangamouji - Tsingoni par la cascade de Soulou

Michel: administratif@naturmay.org

Jeudi 21 et vendredi 22 décembre

Bivouac tortues Saziley



Michel: secretariat@naturmay.org

Samedi 30 décembre

Randonnée en boucle à partir de Mtsangamouji, le sentier Vuma

Michel: administratif@naturmay.org

Samedi 30 décembre

Lac Dziani et plage de Moya 2

Odile: ofrandos@gmail.com

Pour s'inscrire à une sortie, il faut :

- Adhérer à l'association pour accéder aux activités (cotisation annuelle et individuelle de 10 €).
- Contacter uniquement par mail le bénévole accompagnateur indiqué sous la sortie
- Le tarif de base d'une sortie est de 4€. A cela peut s'ajouter le prix de prestations extérieures (repas, kayak, bateau...). Dans ce cas le règlement doit avoir été effectué avant la sortie.
- Pour des demandes de covoiturage, précisez vos besoins à l'accompagnateur ou consultez le site www.covoiturage-mayotte.fr

Les Naturalistes, environnement et patrimoine de Mayotte

02.69.63.04.81 - contact@naturmay.org - www.naturalistesmayotte.fr
10, rue Mamawé - 97600 Mamoudzou (près du Conseil Départemental et de l'église)

